

**MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ**  
**RÈGLEMENT GRAPHIQUE**  
**Commune de SAINT-MAURICE-ES-ALLIER**

Echelle : 1:4000  
 Version arrêtée du 31 aoû 2023

**CITADIA EVEN**

**Limite du zonage du PLU**

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- N : Zone naturelle générale
- Np : Zone naturelle protégée
- NF : Zone naturelle à vocation de jardins potagers et/ou d'agréments
- NH : Zone naturelle à vocation de loisirs (constructibilité limitée)
- NH2 : Zone naturelle à vocation récréative
- SAU : Zone à urbaniser à long terme renouvellement
- UA : Zone urbaine d'activités industrielles
- UAH : Zone urbaine d'activités à zone mixte de densités contrastées par son caractère horticole
- UAI : Zone urbaine d'activités touristiques
- UCS : Zone urbaine de centrebourg, hauteur de 13m
- UCS2 : Zone urbaine de centrebourg, hauteur de 9m
- UE : Zone d'équipement
- UO : Zone urbaine résidentielle continue ou semi-continue
- UO2 : Zone urbaine résidentielle continue ou semi-continue
- UO3 : Zone urbaine résidentielle discontinuée
- UO4 : Zone urbaine résidentielle discontinuée
- UO5 : Zone urbaine résidentielle discontinuée

**Inscriptions graphiques**

- Océanisation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Faune et végétation
- Patrimoine viabilisé et paysagé
- Espace boisé classé
- Bois, bocagés
- Pâturages secs (source : CER)
- Patrimoine viticole et paysagé
- Zone non agricole
- ER Equipements/Aménagements
- ER Aménagements
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Patrimoine de hauteur
- Arbres
- Tours d'habitat Villégiés
- Patrimoine d'habitat
- Bordure tampon 300m - Loi Montagne
- Linéaire commercial
- Arbres à préserver ou à créer
- Rue et obligation de 5m par rapport aux voies et aux emprises potables
- Arbre remarquable
- Patrimoine local
- Foies sous régime Kessler

**Patrimoine**

- Movements habitables
- AC1 - Frontière de protection des mouvements habitables
- AC2 - Sites classés et inscrits
- AC3 - Sites patrimoniaux remarquables
- Site-théâtre Chateau des Pays et Halle de Limagne
- Zone tampon site UNESCO

**Gabari**

- Arbres remarquables
- Bâtiments
- Bâtiments agricoles
- Parcelles cadastres
- Arbres de sport
- Carrières
- Cours d'eau hors de la RD Topo
- Batiments en eau

**Etude raisonnée**

- Zones à risques crues torrentielles et coulées de boues
- Zone AII exposée aux mouvements du sol et de versants (ZEMVS)

**Zonage réglementaire des plans de prévention des risques**

- Intervention
- Prévention

PPR	Zones de prescription	Zones d'intervention
PPR bassin de l'Auzon	S1, S2	RS, R3
PPR bassin de la Veyre	O1, O2, R1, R2	R3, R3u
PPR Vallée de la Loire	O	Ru, R3, R
PPR Vallée de l'Allier	O, O1	R3u, Ru, V3, V

**Liste des emplacements réservés**

N°	Libellé	Surface en m2	Bénéficiaire
191	ER - Chemin de désenclavement le long de la rase	921	la commune
193	ER - Création de parkings	512	la commune
194	ER - Création d'un parking	142	la commune
195	ER - Aménagement des rives d'Allier pour l'accueil du public	14108	la commune
201	ER - Aménagement des abords de la Fontaine Margot	1345	la commune
204	ER - Limitation particulière d'implantation des bâtiments	310	la commune
253	ER - Chemin piéton le long de l'Allier	1840	la commune
303	ER - Création parking	349	la commune
304	ER - Création de parking	350	la commune
305	ER - Création d'un parking	255	la commune
317	ER - Aménagement d'espace public	164	la commune
318	ER - Aménagement d'espace public	111	la commune

**Liste du patrimoine**

N°	Type de patrimoine	Libellé
334	Patrimoine local	Ancienne usine
335	Patrimoine local	Source
336	Patrimoine local	Source
337	Patrimoine local	Source
338	Patrimoine local	Source ou fontaine
339	Patrimoine local	Ancien établissement thermal
340	Patrimoine local	Source ou fontaine
341	Patrimoine local	Source ou fontaine
342	Patrimoine local	Source ou fontaine
343	Patrimoine local	Source ou fontaine
344	Patrimoine local	Source ou fontaine

**Liste des bâtiments en changement de destination**

N°	Libellé
4	Bâtiment susceptible de changer de destination

